



*L'Union des producteurs agricoles*

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES

**L'endettement dans le secteur agricole : s'attarder aux causes pour  
développer une approche préventive**

Le 9 mai 2017



Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
450 679-0530  
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-175-0 (PDF)  
Dépôt légal, 2<sup>e</sup> trimestre 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives du Canada

# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES</b> .....	<b>4</b>
<b>1. QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE LES ENTREPRISES AGRICOLES CANADIENNES?</b> .....	<b>5</b>
1.1. EN QUOI LES ENTREPRISES AGRICOLES SONT-ELLES DIFFÉRENTES DES AUTRES PETITES ENTREPRISES? .....	5
1.2. L'ENDETTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE EST-IL PRÉOCCUPANT? .....	6
1.2.1. <i>Situation financière des entreprises agricoles</i> .....	6
1.2.2. <i>Relève agricole</i> .....	7
1.3. COMMENT SE COMPARE-T-ON AVEC NOS CONCURRENTS?.....	8
1.3.1. <i>États-Unis : une dégradation de la santé financière des fermes</i> .....	8
1.3.2. <i>France : des agriculteurs sous pression</i> .....	8
<b>2. POURQUOI LES AGRICULTEURS S'ENDETENT-ILS?</b> .....	<b>9</b>
<b>3. QUELLES RAISONS MOTIVENT L'ENDETTEMENT?</b> .....	<b>11</b>
3.1. PÉRENNITÉ ET RELÈVE D'ENTREPRISE .....	11
3.2. PRODUCTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ .....	12
3.3. CONFORMITÉ AUX NORMES ET AUX RÈGLEMENTS .....	13
3.4. RÉPONSE AUX DEMANDES DU MARCHÉ.....	13
<b>4. APRÈS CE CONSTAT, QUELLES SONT LES SOLUTIONS POSSIBLES?</b> .....	<b>14</b>
4.1. UN SOUTIEN ACCRU À LA GESTION DES RISQUES.....	14
4.2. FACILITER L'ACCÈS AUX ACTIFS DE PRODUCTION.....	15
4.2.1. <i>Contrer un phénomène hautement inquiétant : l'accaparement des terres</i> .....	15
4.2.2. <i>Appuyer la relève face à une croissance de la valeur des fermes déconnectée du revenu qu'il est possible d'en tirer</i> .....	15
4.3. UN ACCOMPAGNEMENT POUR RÉPONDRE AUX MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES .....	16
4.4. UNE MEILLEURE PRÉPARATION DES TRANSFERTS D'ENTREPRISES .....	17
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>19</b>
5.1. RETOUR SUR LE CONTEXTE ET LES CAUSES.....	19
5.2. ACTIONS PRIORITAIRES .....	19

## L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'Union et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 40 466 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 291 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à 54 500 personnes. Chaque année, ils investissent 609 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2015, le secteur agricole québécois a généré 8 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 31 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 300 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,1 G\$ par la transformation de leur bois.

4

L'action de l'Union trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'OCDE pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs, productrices agricoles et forestiers a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

# 1. Qu'est-ce qui caractérise les entreprises agricoles canadiennes?

## 1.1. En quoi les entreprises agricoles sont-elles différentes des autres petites entreprises?

L'agriculture est un secteur économique doté de ses propres caractéristiques, qui la distingue souvent d'autres industries. Le problème agricole, toujours d'actualité<sup>1</sup>, décrit bien la situation :

- la demande de produits agricoles possède ses caractéristiques propres, à savoir son inélasticité par rapport au prix et au revenu;
- l'offre de produits agricoles est aussi particulière, à cause de la petite taille des entreprises, de la concentration des acheteurs, du déséquilibre offre-demande lié aux cycles de production, de la périssabilité des produits, de la fixité et la spécificité des actifs, des conditions climatiques et autres risques, et de la rapidité d'innovation technologique;
- de nouveaux risques, comme l'ouverture des marchés et la mondialisation de ceux-ci, les changements climatiques et la biosécurité s'ajoutent maintenant aux caractéristiques établies à l'origine.

Plusieurs des éléments mentionnés peuvent, par ailleurs, être mis en lien avec l'endettement des entreprises agricoles et seront abordés dans ce mémoire.

L'agriculture canadienne se caractérise aussi par une forte capitalisation par rapport aux revenus tirés de la production, alors que huit dollars d'actifs sont nécessaires pour générer un dollar de revenus.<sup>2</sup> C'est plus de deux fois les actifs requis dans un autre secteur hautement capitalisé, soit celui de la construction. En dépit de cette situation, le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse est la deuxième industrie canadienne avec le plus faible taux d'insolvabilité : 0,4 cas par 1 000 entreprises, soit cinq fois moins que le secteur de la construction et plus de dix fois moins que le secteur de la fabrication<sup>3</sup>. La forte valeur des actifs, mais aussi le filet de sécurité offert aux producteurs agricoles, favorisent un faible taux d'insolvabilité.

Pour ce qui est de la taille, ces mêmes entreprises agricoles, forestières, de pêche et de chasse sont également les plus petites parmi les secteurs comparables, avec 70 % des entreprises ayant moins de cinq employés et seulement 13 % des entreprises de dix employés et plus<sup>4</sup>.

De plus, la proportion de jeunes agriculteurs ayant pris la relève d'une entreprise existante<sup>5</sup> est de 67 %, alors que pour tous les secteurs confondus cette proportion n'est que de 10 %<sup>6</sup>. Le fort taux de rachat d'entreprises existantes peut donc avoir un effet sur l'endettement du secteur.

<sup>1</sup> Groupe AGÉCO, 2015. *L'intervention de l'État en agriculture : toujours pertinente au 21<sup>e</sup> siècle?*, Rapport final, octobre 2015, 58 pages.

<sup>2</sup> Statistique Canada, 2015. Publication 61-008-X – Statistiques trimestrielles des entreprises.

<sup>3</sup> Source des données : Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2016. Principales statistiques relatives aux petites entreprises, juin 2016, 28 pages. Calculs : UPA, 2017.

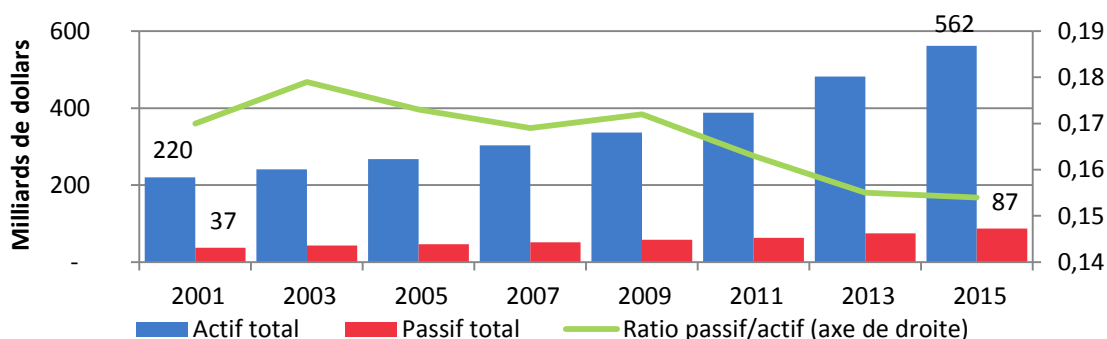
<sup>4</sup> Idem, p. 10. Chiffres de 2014 provenant du Bureau du surintendant des faillites Canada.

## 1.2. L'endettement dans le secteur agricole est-il préoccupant?

### 1.2.1. Situation financière des entreprises agricoles

Financièrement, les entreprises agricoles canadiennes sont en bonne posture, malgré une hausse de l'endettement plus rapide que celle de l'actif total en 2015. Le ratio d'endettement demeure faible depuis plusieurs années à 15,4 %, comme présenté dans le graphique 1. Financement agricole Canada mentionnait même dans son plus récent rapport sur le sujet que la hausse de la valeur des terres devrait ralentir, tout comme celle de la dette agricole<sup>7</sup>. Les faibles taux d'intérêt, les perspectives de revenus et la marge de manœuvre qu'ont actuellement les entreprises permettent de gérer les risques financiers.

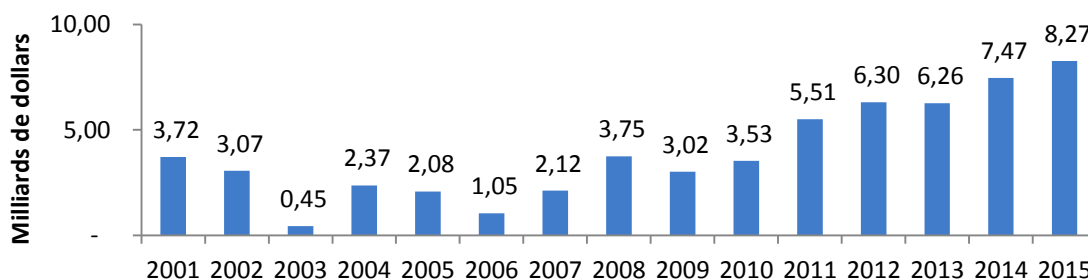
Graphique 1 | Actif et passif totaux du secteur agricole canadien, 2001 à 2015<sup>8</sup>



6

Il importe également de tenir compte de la croissance du revenu net réalisé par les entreprises agricoles canadiennes, qui a connu des soubresauts à plus d'une reprise durant les 15 dernières années (graphique 2). L'embellie exceptionnelle des dernières années, durant lesquelles les prix des grains et des viandes étaient tous supérieurs aux moyennes historiques, a certainement influencé les décisions d'affaires des producteurs agricoles canadiens.

Graphique 2 | Revenu net réalisé par le secteur agricole canadien, 2001 à 2015<sup>9</sup>



<sup>5</sup> Portrait de la relève agricole au Québec 2011, MAPAQ, p. 35.

<sup>6</sup> Indice entrepreneurial québécois 2015 — Entreprendre : partout pareil au Québec?, Fondation de l'entrepreneuriat (2015).

<sup>7</sup> Financement agricole Canada, 2016. Perspectives concernant les actifs et la dette agricoles pour 2016-2017, 8 pages.

<sup>8</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0020 — Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

<sup>9</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0009 — Revenu agricole net, annuel (dollars), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

### 1.2.2. Relève agricole

Lorsque vient le temps d'établir une relève ou de démarrer une nouvelle entreprise agricole, les facteurs décrits précédemment entrent en ligne de compte. Ainsi, lorsqu'on rapporte au niveau d'une entreprise agricole la situation financière du secteur dans le tableau 1, il est possible de dresser les constats suivants :

- ➔ le revenu net moyen a grandement fluctué au cours de la période : celui de 2011 est près de cinq fois supérieur à celui de 2006;
- ➔ la croissance de l'actif total s'est effectuée somme toute au même rythme que celle du revenu net moyen par entreprise quand on compare les années 2001 et 2011;
- ➔ le nombre d'entreprises ayant toutefois diminué, l'actif moyen a plus que doublé.

Pour la relève s'étant établie en 2011, cela signifie un coût d'acquisition moyen supérieur d'environ un million de dollars comparativement à 2001, dans un contexte où les revenus n'ont pas suivi la croissance de la valeur des actifs.

**Tableau 1 | Évolution du nombre d'entreprises, de l'actif et du revenu net moyen par ferme au Canada, 2001 à 2011<sup>10</sup>**

	2001	2006	2011	Variation 2011/2001
<b>Nombre d'entreprises agricoles</b>	246 923	229 373	205 730	<b>-17 %</b>
<b>Actif total (G\$)</b>	219,96	280,09	387,69	<b>76 %</b>
<b>Actif moyen (\$)</b>	890 816	1 221 115	1 884 463	<b>112 %</b>
<b>Revenu net moyen (\$)</b>	15 052	4 567	26 777	<b>78 %</b>

De plus, si une forte proportion des entreprises agricoles a une vie qui s'étale sur plus d'une génération d'agriculteurs, le nombre de démarrages est en croissance. C'était par exemple le cas au Québec, où une relève sur trois a démarré une nouvelle entreprise en 2011, comparativement à une sur quatre en 2006<sup>11</sup>. Mais encore, 43 % des jeunes établis depuis moins de cinq ans ont démarré une entreprise agricole, soit presque autant que ceux prenant la relève de leurs parents.

Dans le cas d'un démarrage, la relève ne peut pas nécessairement compter sur des actifs déjà adaptés à la production visée. On peut donc présumer que l'investissement initial peut être très important, même si l'entreprise est de plus petite taille. Si un bon nombre de cédants renoncent à une partie de la valeur des actifs pour soutenir la relève et assurer la survie de l'entreprise qu'ils ont bâtie, la situation est parfois différente lors d'un démarrage. Par exemple, 56 % des entreprises démarrées en parallèle d'une exploitation familiale ont pu bénéficier d'un don d'actifs. Ce taux est porté à 76 % quand il s'agit du transfert de l'entreprise familiale. Dans les

<sup>10</sup> Statistique Canada. Tableaux 002-0009 — Revenu agricole net, annuel (dollars), 004-0001 — Recensement de l'agriculture, nombre et superficie des fermes et mode d'occupation des terres agricoles, Canada et provinces aux 5 ans (nombre sauf indication contraire), Tableau 002-0020 — Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

<sup>11</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014. Portrait de la relève agricole au Québec 2011.

deux cas de figure, 100 % des jeunes ont reçu un don lorsqu'on considère l'utilisation gratuite d'actifs de l'entreprise parentale<sup>12</sup>.

Ainsi, l'endettement dans le secteur agricole ne semble pas plus préoccupant que ces dernières années. La situation financière des fermes est généralement bonne et les revenus sont tout de même intéressants. Toutefois, il importe de rester vigilant : pour la relève agricole, l'accès aux actifs de production est de plus en plus difficile. C'est donc plutôt ce dernier élément qui peut être considéré comme préoccupant.

### 1.3. Comment se compare-t-on avec nos concurrents?

#### 1.3.1. États-Unis : une dégradation de la santé financière des fermes

Moins endetté en moyenne qu'au Canada, le secteur agricole américain connaît toutefois des moments difficiles. Si le ratio du passif sur les actifs est historiquement plus bas aux États-Unis<sup>13</sup>, la situation évolue différemment. En effet, si elle est stable au Canada, la valeur des actifs et le revenu net américains sont en déclin, tandis que les dettes augmentent.

En outre, la dette agricole liée à l'immobilier dépasserait même en 2017 le sommet qui avait été atteint 35 ans plus tôt, mais dans un contexte où les taux d'intérêt sont deux fois moins élevés que ceux des années 1980. De plus, on prévoit que le revenu agricole net devrait baisser sous la moyenne des dix dernières années<sup>14</sup>. Depuis 2013, le revenu agricole réel des entreprises américaines a ainsi diminué de près de 30 %. Cette chute rapide est la plus importante depuis une quarantaine d'années et se produit alors qu'on constate une baisse de la valeur des terres dans la majorité des États. Certaines préoccupations sont présentes dans le secteur financier, alors que les défauts de paiements augmentent, tout comme les faillites<sup>15</sup>.

#### 1.3.2. France : des agriculteurs sous pression

Tout comme au Canada et aux États-Unis, la valeur des terres a progressé rapidement dans les deux dernières décennies en France. Toutefois, les entreprises agricoles françaises sont en moyenne beaucoup plus endettées que celles de l'Amérique du Nord, soit de 42 % en moyenne en 2014 (30 % pour les entreprises avec un revenu de moins de 100 000 €)<sup>16</sup>. Historiquement plus élevé qu'ici, le taux d'endettement des agriculteurs français est toutefois à la hausse depuis 2011. Dans certains secteurs, il peut même atteindre plus de 65 %.

Cette situation n'est donc pas étrangère à la crise agricole actuellement vécue en France, tandis que les revenus tirés de la production sont en baisse. La crise découle, par ailleurs, de l'abandon

<sup>12</sup> Perrier, Jean-Philippe et autres, 2010. Analyse comparée de deux modes d'établissement familiaux : le démarrage et la coexploitation, TRAGET Laval, Université Laval, 202 pages, page 8.

<sup>13</sup> 14 % pour les États-Unis en 2017. Le sommet américain s'est établi à 22,2 % dans les années 1980, Source : Economic Research Service, United States Department of Agriculture, février 2017, *US Farm Income and Financial Outlook for 2017*, 32 pages.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Katcoiva, Ani, février 2017. *Farm Bankruptcies in the United States*, The Ohio State University, 33 pages.

<sup>16</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2016, Résultats économiques des exploitations 2014, Agreste — Chiffres et Données agriculture, 1 page.



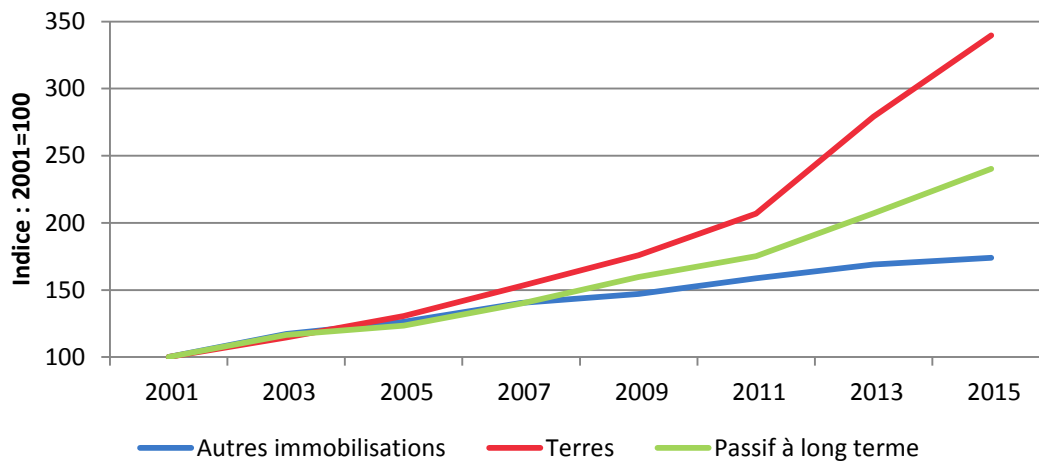
du contingentement dans le secteur laitier et des prix sur les marchés qui ne permettent pas aux agriculteurs de couvrir leurs coûts de production.

## 2. Pourquoi les agriculteurs s'endettent-ils?

Il existe peu d'information sur les actifs acquis par les producteurs agricoles canadiens, car suivre l'ensemble des transactions d'actifs agricoles est difficile. Les dépenses d'amortissement pour les bâtiments permettent toutefois de quantifier les coûts liés aux améliorations et aux constructions réalisées. Ainsi, on peut constater un ralentissement de ces dépenses dans les cinq dernières années, avec une croissance moyenne de 3 % par an comparativement à 5 % durant les dix années précédentes<sup>17</sup>.

Il est donc facile de constater que la croissance du passif provient essentiellement d'une augmentation de la valeur marchande des terres agricoles, un phénomène observable au graphique 3. Les valeurs des terres et du passif à long terme se distancient ces dernières années des variations observées pour les autres actifs.

Graphique 3 | Actif possédé et passif à long terme du secteur agricole, 2001 à 2015<sup>18</sup>

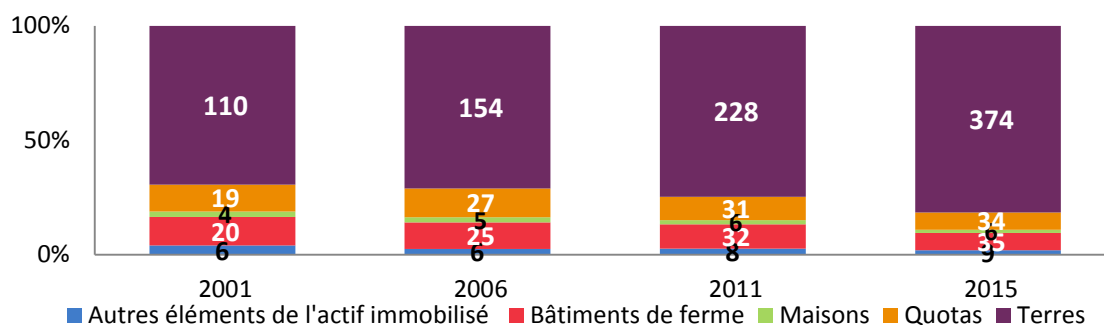


Les terres agricoles, par l'augmentation de leur valeur, représentent par ailleurs une part croissante des actifs détenus par les producteurs agricoles canadiens, comme l'illustre le graphique 4. En effet, les terres représentaient 81,5 % des actifs du secteur agricole en 2015, soit 12 % de plus que 15 ans auparavant.

<sup>17</sup> Statistique Canada, 2017. Tableau 002-0005 — Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement, annuel (dollars) (site consulté le 27 avril 2017).

<sup>18</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0020 — Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

Graphique 4 | Répartition de l'actif possédé (G\$), 2001 à 2015<sup>19</sup>



De plus, un sondage réalisé récemment auprès d'agriculteurs québécois indique qu'entre recevoir une terre agricole ou le montant équivalent en argent, 62 % de ces agriculteurs opteraient pour la terre. Mais encore, 42 % des producteurs sondés ont l'intention d'acheter des terres dans les trois prochaines années<sup>20</sup>. Ces données montrent à quel point les terres agricoles sont prisées : leur rareté pousse la valeur marchande à la hausse.

En ce qui concerne le passif à court terme du secteur agricole, cette dette représente pour sa part 19 % et 16,7 G\$ du passif total (86,7 G\$). Cette proportion est stable depuis environ dix ans, tout comme celle de l'actif à court terme.<sup>21</sup> À partir des données disponibles, il n'est pas possible d'évaluer si la situation a évolué en ce qui concerne la consolidation de dettes, par exemple.

Il est aussi important de mentionner que le passif du secteur agricole se répartit entre plusieurs prêteurs. Ainsi, plus du tiers de la dette agricole canadienne est contractée auprès d'organismes gouvernementaux et 12 % de cette dette est due aux fournisseurs ou à des particuliers. Finalement, c'est 53 % du passif agricole qui est lié à des banques à chartes, à des coopératives de crédit et à d'autres véhicules de financement privé.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Clerson, Frédéric et Catherine Brodeur, avril 2017. Prix des terres : pourquoi payer si cher?, Le Coopérateur, volume 46, numéro 3, pp. 54 à 56.

<sup>21</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0020 — Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

<sup>22</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0008 — La dette agricole en cours, classée par source de crédit, annuel (dollars), 2017 (site consulté le 24 avril 2017).

## 3. Quelles raisons motivent l'endettement?

### 3.1. Pérennité et relève d'entreprise

La raison principale motivant l'endettement des producteurs agricoles est le développement de leur entreprise et l'intégration de la relève au sein de celle-ci. Ces deux facteurs sont par ailleurs considérés comme des motifs principaux d'achat d'une terre, respectivement par 50 % et 27 % des agriculteurs québécois<sup>23</sup>.

Faire l'acquisition de terres supplémentaires, améliorer des bâtiments ou les agrandir sont des signes de croissance qui permettent de générer à terme des retombées supplémentaires pour l'économie canadienne. Pour une entreprise agricole, cette stratégie est également utilisée pour répartir les coûts d'exploitation fixes sur une plus grande production, ou encore pour sécuriser des emplois.

De plus, si un cédant se fait habituellement conseiller de réduire son niveau d'endettement dans le cheminement vers la retraite, le transfert s'étend généralement sur plusieurs années. Ainsi, plus d'une entreprise québécoise sur quatre en situation de transfert s'est diversifiée en ajoutant une nouvelle production, une activité de transformation ou un volet agrotouristique à la ferme.<sup>24</sup> Permettant d'assurer un salaire à la relève qui s'établit en agriculture, cette diversification entraîne aussi des coûts pour l'entreprise et peut nécessiter des investissements requérant un emprunt.

Dans le même ordre d'idées, l'endettement est un passage obligé pour les jeunes de la relève, qu'ils prennent les rênes d'une entreprise existante ou qu'ils démarrent leur propre projet. En 2015, l'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève agricole ont réalisé un important travail de modélisation afin d'évaluer l'impact des différentes mesures d'aide à la relève agricole<sup>25</sup>. Cette démarche a permis de mettre en lumière la difficulté, pour une relève, d'acquérir les actifs de production nécessaires. Dans la quasi-totalité des cas, l'accès au financement, limité par la capacité de payer basée sur les revenus de l'entreprise, et les mesures d'aide ne suffisaient pas à rapporter la mise de fonds requise à un niveau acceptable.

Par exemple, la modélisation a permis de constater qu'un jeune souhaitant s'établir ou démarrer en agriculture devra convaincre le cédant de lui donner une partie des actifs, ou amasser une mise de fonds représentant des dizaines de milliers jusqu'à plusieurs millions de dollars<sup>26</sup>. Les projets nécessitant une plus faible capitalisation, comme l'agriculture soutenue par la communauté, et ceux en région périphérique, peuvent offrir des perspectives un peu plus intéressantes.

<sup>23</sup> Clerson, Frédérick et Catherine Brodeur, avril 2017. *Prix des terres : pourquoi payer si cher?*, Le Coopérateur, volume 46, numéro 3, pp. 54 à 56.

<sup>24</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014. *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*.

<sup>25</sup> L'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève agricole du Québec, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain*, 54 pages, pages 39 et 40.

<sup>26</sup> Idem.

## 3.2. Productivité et compétitivité

Les producteurs agricoles investissent aussi pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. En effet, plusieurs facteurs ont une incidence sur la réussite des entreprises. Parmi ceux-ci, on peut énumérer notamment :

- ➔ l'adaptation aux changements climatiques;
- ➔ l'amélioration des techniques de production;
- ➔ la gestion des risques à la ferme;
- ➔ l'amélioration des terres et du rendement agronomique;
- ➔ l'amélioration de la génétique animale;
- ➔ et plusieurs autres.

Pour les entreprises produisant à forfait, le partage des risques et des bénéfices varie selon les cas, ce qui peut influencer la capacité des entreprises à investir.

En 2015, dans son étude *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dressait le portrait suivant du secteur :

« Du fait de son climat et de sa géographie, le Canada diffère notamment des nombreux autres pays exportateurs nets [...] Les gains de productivité résultant de l'innovation et des changements structurels ont entraîné une hausse de la production et des revenus sans trop peser sur les ressources. Le secteur agricole canadien, axé sur les exportations, doit impérativement être capable d'innover pour tirer profit de l'augmentation et de l'évolution de la demande mondiale de produits agroalimentaires. »<sup>27</sup>

12

La même étude souligne, par ailleurs, que les producteurs canadiens adoptent largement les nouvelles pratiques de production. Or, il est nécessaire que ces informations leur parviennent afin qu'ils les mettent en application et qu'ils puissent ainsi augmenter leur productivité et leur compétitivité sur les marchés. Le système d'innovation canadien fonctionne relativement bien selon l'analyse réalisée, mais la baisse du financement en recherche et développement est nuisible. L'OCDE souligne également que « le cadre d'action global en matière d'innovation pourrait encore être amélioré pour accroître la productivité et la durabilité »<sup>28</sup>.

De plus, en 2014, le Comité de l'innovation en agriculture<sup>29</sup>, mis en œuvre par le gouvernement fédéral deux ans plus tôt afin de réfléchir aux moyens de stimuler l'innovation, a formulé ses conclusions, dont ce constat : « le principal défi de l'innovation à long terme pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien est de combattre le sous-investissement chronique dans la recherche et le développement. »

<sup>27</sup> OCDE, 2015. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages.

<sup>28</sup> Idem, page 15.

<sup>29</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2014. Rapport du Comité de l'innovation en agriculture au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

### 3.3. Conformité aux normes et aux règlements

En complément des actions visant à améliorer la performance, la conformité aux normes et aux règlements établis par l'industrie et les gouvernements nécessite des acquisitions ou des modifications des actifs par les producteurs. Au cours des années, le Québec et le Canada se sont dotés de diverses normes de certification liées au mode de production, de règles liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité et au bien-être animal, de normes environnementales et du travail, de gestion de l'eau, et ils ont mis en place divers systèmes de traçabilité. Plus récemment, la tarification du carbone a aussi été ajoutée à l'environnement d'affaires des entreprises agricoles.

Conscients de leur rôle central dans le développement durable du territoire canadien, les agriculteurs ne parviennent toutefois pas à partager avec le reste de la filière les coûts reliés à la mise en œuvre de ces mesures. Toutes ces règles et ces mesures, en plus de créer une charge de travail supplémentaire, représentent alors souvent un accroissement des coûts de production non rétribués par le marché ou non valorisés par la distribution alimentaire. Pour plusieurs de ces nouvelles normes et de ces nouveaux règlements, de nouveaux actifs sont par ailleurs nécessaires. Cette situation contribue donc à l'endettement des entreprises agricoles canadiennes.

### 3.4. Réponse aux demandes du marché

En plus de la réglementation en vigueur, les agriculteurs doivent répondre aux demandes du marché. Or, plusieurs d'entre elles nécessitent des changements de pratiques coûteux qui sont rarement rétribués adéquatement par le marché. Ainsi, si la production biologique, par exemple, est maintenant reconnue par les consommateurs et que les agriculteurs cultivant leur terre selon ce mode de production parviennent à en tirer une prime sur le marché, ce n'est pas le cas pour nombre d'attentes sociétales.

Par conséquent, les produits écologiques, sans OGM ou sans antibiotiques, les animaux élevés en liberté, les produits certifiés par un organisme privé et autres développés pour répondre aux attentes des citoyens, ne trouvent pas leur chemin jusqu'au panier d'épicerie des consommateurs à un prix représentant le travail réalisé. À ce titre, une enquête menée par la firme Nielsen<sup>30</sup> reflète les différentes opinions exprimées par les répondants de diverses régions du monde sur des attributs alimentaires qu'ils jugent importants et ceux pour lesquels ils sont prêts à payer plus cher. Concernant bon nombre de ces attributs, il existe un écart entre la reconnaissance de leur importance et la disposition affichée de verser un surplus pour en bénéficier. Par exemple, 43 % des participants à l'enquête tiennent pour très importante l'absence d'OGM dans leur alimentation, mais seulement 33 % de ces répondants sont prêts à payer un supplément pour avoir des aliments sans OGM. Seule exception : les aliments biologiques sont jugés très importants par 33 % des répondants qui, dans la même proportion, se disent prêts à payer davantage pour en consommer.

<sup>30</sup> The Nielsen Company, 2015. *Nielsen Global Health & Wellness Survey – Q3 2014*. Disponible en ligne : [www.nielsen.com/content/dam/niensenglobal/eu/nielseninsights/pdfs/Nielsen%20Global%20Health%20and%20Wellness%20Report%20-%20January%202015.pdf](http://www.nielsen.com/content/dam/niensenglobal/eu/nielseninsights/pdfs/Nielsen%20Global%20Health%20and%20Wellness%20Report%20-%20January%202015.pdf)

## 4. Après ce constat, quelles sont les solutions possibles?

### 4.1. Un soutien accru à la gestion des risques

Un filet de sécurité du revenu solide est la base d'une agriculture canadienne forte, durable et capable de se projeter dans l'avenir. Que ce soit de manière réglementaire, comme avec la gestion de l'offre, ou par des programmes de gestion des risques de l'entreprise, la prévisibilité qu'apportent ces outils atténue l'influence des différents risques sur les finances des entreprises agricoles canadiennes. Par contre, le contexte actuel n'est pas favorable aux investissements : la gestion de l'offre subit des assauts quotidiens, tandis que les programmes actuels de gestion des risques ne répondent pas adéquatement aux besoins du secteur agricole.

Ces outils sont pourtant essentiels à la pérennité et à la croissance de l'agriculture canadienne, car la sécurité qu'ils offrent par rapport aux risques incontrôlables permet de stabiliser le niveau de revenu des entreprises et est primordiale pour les organismes de crédit. La capacité de remboursement des producteurs agricoles découle directement de leur capacité à faire face aux différents risques qu'ils doivent affronter et ceux-ci sont nombreux, comme mentionné au point 1.1 de ce document. Ainsi, meilleur est le filet de sécurité dont bénéficie l'entreprise agricole, meilleures seront les conditions de crédit qui lui seront offertes : taux d'intérêt plus bas, capacité d'emprunt plus élevée, garanties moins importantes, etc.

Afin de soutenir les producteurs agricoles dans les défis qu'ils doivent relever, d'améliorer leur capacité d'emprunt et de réduire le coût du financement auquel ils ont accès, il est essentiel de revoir et de bonifier les programmes de gestion des risques.

14

Ceux-ci devraient, notamment:

- ➔ permettre aux entreprises agricoles de survivre à des baisses prolongées de leurs revenus et de faire face aux situations exceptionnelles;
- ➔ être concurrentiels et permettre aux entreprises d'être compétitives sur les marchés;
- ➔ garantir une marge de production permettant aux entreprises de rester en activité et de se développer;
- ➔ faire une place spécifique à la relève agricole pour stimuler sa participation et soutenir les premières années du transfert ou de l'établissement;
- ➔ inclure des mécanismes pour soutenir les productions émergentes et les modes de production alternatifs.

En ce qui concerne la gestion de l'offre, il est nécessaire de :

- ➔ mettre de l'avant les choix du Canada en matière de gestion des risques des entreprises, ceux-ci étant axés sur un appui réglementaire (gestion de l'offre) et sur le soutien des marges de production (autres secteurs) plutôt que des paiements « découplés » de la production;
- ➔ s'assurer que les politiques et les accords commerciaux n'ont pas d'impact sur le filet de sécurité du revenu des entreprises agricoles canadiennes.

## 4.2. Faciliter l'accès aux actifs de production

### 4.2.1. Contrer un phénomène hautement inquiétant : l'accaparement des terres

Entre 2009 et 2016, les dix sociétés les plus actives sur le marché des terres auraient acquis à elles seules plus de 23 000 hectares au Québec, représentant un investissement de 145,7 M\$<sup>31</sup>. La société Pangea aurait déboursé à elle seule, 30,8 M\$ pour acquérir 4 972 hectares, soit l'équivalent de 50 entreprises familiales. Il ne faudrait donc que 560 investisseurs comme Pangea pour remplacer les 28 000 fermes du Québec.

De telles transactions prennent encore plus d'importance lorsqu'elles sont transposées à l'échelle régionale. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec des achats de 2 209 hectares en 2013-2014, Pangea a réalisé plus de 50 % des transactions sur le marché régional. Cela lui confère une position dominante qui lui donne la possibilité de dicter les conditions du marché : la valeur moyenne des terres agricoles dans cette région a bondi de 32 % en 2014.<sup>32</sup>

D'autres acteurs contribuent aussi à mettre de la pression sur la zone agricole : des promoteurs immobiliers, d'infrastructures et de projets écologiques, des agriculteurs « de loisir » et certains producteurs agricoles. À titre d'exemple, au cours des 14 dernières années, plus de 5 000 hectares de terres agricoles ont été convertis sur demande des acquéreurs privés en réserve naturelle conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel<sup>33</sup>.

Cette pratique nuit significativement aux agriculteurs qui souhaitent acquérir des terres par la suite, mais encore plus à la relève, car la capacité financière d'un jeune n'est pas la même que celle d'un investisseur. Ainsi, certaines actions doivent être posées impérativement:

- ➔ dresser un portrait détaillé et instaurer un mécanisme de suivi des transactions visant les terres agricoles;
- ➔ assurer une cohérence entre les provinces pour ce qui est de la protection des terres agricoles, notamment en incitant les provinces à utiliser des outils réglementaires;
- ➔ limiter la superficie que toute personne ou entité peut acquérir en une année à des fins autres que le transfert intergénérationnel.

### 4.2.2. Appuyer la relève face à une croissance de la valeur des fermes déconnectée du revenu qu'il est possible d'en tirer

Les modélisations réalisées en 2015 permettent d'illustrer la situation préoccupante devant laquelle se trouve la prochaine génération d'agriculteurs. En effet, il a été possible de soulever de sévères problématiques dans certains secteurs, notamment ceux du lait, des grains, et du porc. Pour les entreprises de ces productions, le don ou la mise de fonds nécessaire au transfert

<sup>31</sup> GDL Crédit Ressource Québec inc. *L'Agricole*, publication quotidienne. Compilation Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA, 2017.

<sup>32</sup> La Financière agricole du Québec, 2015. Bulletin *Transac-Terres*, Édition 2015, 4 pages.

<sup>33</sup> L'Union des producteurs agricoles, 2016. Compilation de données tirées des avis publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, 2002 à 2016.

d'une entreprise de taille moyenne se situait entre 395 000 \$ et 4,9 M\$ dans le meilleur des scénarios pour 2014<sup>34</sup>.

Pour les entreprises de la relève, à part l'urgence d'agir quant au prix des terres, d'autres actions doivent donc être envisagées. Par exemple, de faibles coûts de participation aux programmes de gestion des risques aideraient à augmenter les liquidités et la capacité d'emprunt en supprimant des dépenses, tandis que la bonification de ceux-ci contribuerait à hausser les revenus. C'est pourquoi il est important :

- ➔ de réduire les coûts de participation aux programmes de gestion des risques pour la relève agricole ou d'ajuster certains critères d'admissibilité pour faciliter l'accès aux programmes;
- ➔ d'augmenter le soutien offert dans les premières années de démarrage ou de transfert, notamment en offrant un taux plus élevé de contribution gouvernementale aux programmes de gestion des risques;
- ➔ de s'assurer que les programmes de gestion des risques offrent un filet suffisant aux entreprises, leur permettant d'accéder au financement nécessaire à la réalisation d'un transfert ou d'un établissement;
- ➔ d'augmenter le plafond des avances exemptes d'intérêts du programme de paiements anticipés pour les entreprises de la relève de 50 % durant les cinq premières années d'existence afin de réduire la pression sur les liquidités de celles-ci.

### 4.3. Un accompagnement pour répondre aux modifications de l'environnement d'affaires

16

Il est aussi primordial d'offrir aux producteurs des programmes d'aide à l'investissement afin de réaliser l'adaptation aux nouvelles normes et aux attentes sociétales. On observe toutefois actuellement une migration de l'aide apportée par des subventions pour l'acquisition d'actifs vers une aide axée sur des rabais d'intérêts. Contestables dans un contexte où les taux d'intérêt sont bas, ces aides ne peuvent servir de levier financier. Afin de stimuler l'investissement dans les entreprises agricoles canadiennes, il est donc nécessaire de :

- ➔ privilégier les programmes de subventions comme levier plutôt que les congés d'intérêts sur une période donnée.

L'innovation et l'adoption de nouvelles pratiques par les producteurs agricoles canadiens sont réelles. Toutefois, la recherche doit être priorisée pour que ceci se réalise. Il importe aussi que le secteur agricole soit adéquatement soutenu dans la démarche par des conseillers techniques et de gestion. Les mesures suivantes pourraient donc contribuer à l'avancée de l'agriculture canadienne et à diminuer la pression que peut exercer l'adoption de nouvelles pratiques sur la santé financière des entreprises:

- ➔ reconnaître la recherche sur la productivité et la rentabilité des entreprises agricoles comme étant prioritaire et financer adéquatement le transfert de connaissances et les services-conseils;
- ➔ mettre en place un programme d'appui pour améliorer la productivité des entreprises en production végétale, comme pour l'irrigation, le drainage et l'amélioration des terres;

<sup>34</sup> L'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève agricole du Québec, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain*, 54 pages, page 43.



- rétribuer financièrement les biens et les services environnementaux fournis par les agriculteurs, en compensant les pertes de revenus résultant, notamment, de la réduction de la superficie cultivable ou de l'adoption de pratiques conduisant à une baisse de la productivité au profit d'une meilleure protection de l'environnement;
- mettre en place un programme d'appui aux investissements pour accompagner les entreprises dans l'adaptation de leurs installations afin de satisfaire aux normes de bien-être animal, et cela, préalablement à l'entrée en vigueur de toutes les exigences en la matière;
- appuyer les investissements des producteurs agricoles visant l'adaptation aux tendances des marchés et aux attentes sociétales qui modifient de manière importante les pratiques.

#### 4.4. Une meilleure préparation des transferts d'entreprises

Comme mentionné précédemment, l'endettement dans le secteur agricole a des impacts tant sur le cédant que sur la relève au moment d'un transfert d'entreprise. Cette situation est illustrée dans le tableau 2, qui présente une modélisation des actifs et des dettes de l'entreprise, le montant pouvant être versé au cédant selon la meilleure combinaison des aides à la relève disponibles au Québec et, finalement, le capital résiduel pour le cédant. Dans la majorité des cas, l'agriculteur qui quitte la production compte sur ce capital afin de financer sa retraite. Force est de constater que selon ces calculs, cette situation est compromise dans plusieurs productions.

**Tableau 2 | Capital du cédant après paiement des dettes, selon la meilleure combinaison de mesures d'aide actuelles (000 \$)<sup>35</sup>**

	Agneaux (régions périphériques)		Lait (régions périphériques)		Lait (régions centrales)		Grandes cultures (régions centrales)		Porc (naisseur-finisser)	
	Sans aide	Mesures actuelles	Sans aide	Mesures actuelles	Sans aide	Mesures actuelles	Sans aide	Mesures actuelles	Sans aide	Mesures actuelles
Valeur des actifs (A)	958		2456		3785		5636		3159	
Dettes (B)	367		997		997		910		1097	
Montant versé (C)	509	907	1 453	2 061	1 693	3 266	689	739	730	2 135
Capital du cédant (C-B)	143	540	456	1 063	695	2 269	(221)	(171)	(367)	1 038
% de la valeur revenant au cédant (C-B)/A	15 %	56 %	19 %	43 %	18 %	60 %	-4 %	-3 %	-12 %	33 %

17

Ainsi, une meilleure préparation au transfert et un accompagnement accru des cédants permettraient d'atténuer une partie de ces effets négatifs.

<sup>35</sup> L'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève agricole du Québec, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain*, 54 pages, page 44.

Deux autres mesures structurantes pourraient être mises de l'avant. Premièrement, la formule vendeur-prêteur existant au Québec peut augmenter le bénéfice tiré de la transaction par le cédant, entre autres par le crédit d'impôt provincial de 40 % accordé sur les intérêts que lui verse la relève. Les bénéfices de cette mesure sont toutefois liés à la capacité de remboursement de l'entreprise et au taux d'intérêt convenu entre le cédant et la relève. Le cédant reçoit alors l'équivalent d'une rente versée annuellement par la relève. La confiance entre les parties est aussi essentielle, qu'elles soient apparentées ou non. Un crédit d'impôt fédéral pourrait être une mesure incitative supplémentaire à l'utilisation de ce mode de financement alternatif.

- ➔ Offrir un crédit d'impôt remboursable de 40 % des intérêts versés par la relève au cédant par une entente vendeur-prêteur.

Deuxièmement, des modifications devraient être apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les dispositions occasionnant des coûts fiscaux lors du transfert intergénérationnel d'une exploitation agricole. En effet, les articles 84.1 de la Loi font en sorte qu'il en coûte plus cher de céder une ferme à un membre de la famille qu'à un acheteur sans lien de parenté. En pénalisant autant les cédants que la relève, ces règles compromettent la survie de certaines entreprises familiales.

- ➔ Exclure de l'application de la règle d'anti-évitement prévue à l'article 84.1 de cette loi la transmission, dans certaines conditions, des actions d'un contribuable à son enfant ou son petit-enfant âgé de dix-huit ans ou plus.

## 5. Conclusion

---

### 5.1. Retour sur le contexte et les causes

Somme toute, comme industrie, et comparativement aux autres, l'agriculture canadienne n'est pas en mauvaise posture en matière d'endettement. Toutefois, la principale cause de la croissance du passif à long terme des entreprises est l'acquisition de terres agricoles dans un contexte où la valeur marchande est dissociée des revenus pouvant être tirés de leur exploitation. Cette situation, si elle nuit à l'ensemble des producteurs agricoles, a une incidence alarmante sur la capacité des jeunes agriculteurs à prendre la relève.

Il est, par ailleurs, possible de citer comme raisons motivant l'endettement l'acquisition des actifs nécessaires à la pérennité des entreprises agricoles, l'augmentation de la productivité, la compétitivité sur les marchés, la conformité aux normes et aux règlements et la réponse aux attentes sociétales. Ce constat permet de réfléchir aux interventions nécessaires pour contrôler l'endettement dans le secteur agricole, notamment afin d'assurer un transfert des actifs à une prochaine génération d'agriculteurs canadiens.

### 5.2. Actions prioritaires

En conclusion, pour l'Union des producteurs agricoles, la réduction de l'endettement des entreprises agricoles de tout le Canada doit s'effectuer selon une approche proactive et non réactive. Le secteur agricole et incidemment, l'économie canadienne, doivent être soutenus par :

- ➔ un meilleur filet de sécurité du revenu, soit par la protection de la gestion de l'offre et à l'aide de programmes solides;
- ➔ des mesures contre l'accaparement des terres et en appui à la relève pour l'acquisition des actifs de production nécessaires;
- ➔ des investissements en recherche, en transfert de connaissances, en services-conseils et sous la forme de subventions pour accompagner les entreprises dans leur adaptation;
- ➔ des mesures pour préparer le retrait des cédants de la production.

Ce sont de telles mesures qui, en agissant de façon proactive, permettront à l'agriculture canadienne de s'adapter aux modifications de son environnement d'affaires et de se développer de manière pérenne. Ainsi soutenus, plutôt que d'être freinés par leur passif, les producteurs agricoles pourront continuer d'utiliser l'endettement comme un effet levier pour accroître leur rentabilité.